

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2308)

N° CD27

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Coggia, Mme Le Feur, M. Blanchard, M. Roseren, M. Brard, Mme Riotton, M. Fiévet et  
Mme Violland

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.